

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Bourgogne-Franche-Comté

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Département de la Côte-d'Or

SERVICE GESTIONNAIRE : Département de la Côte-d'Or - Service Politiques Insertion Logement Côte-d'Or (SPILCO) - FSE

CODE ET INTITULE : BFC-OI1663 CD 21_OSH_Encadrement technique et accompagnement socioprofessionnel en Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) - 2025

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Cet appel à projets est ouvert à toute structure publique ou privée d'insertion par l'activité économique (SIAE) porteuse d'Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI), conventionnée par l'État (DDETS de Côte-d'Or) au titre des ACI.

Les projets en consortium ne sont pas éligibles.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 1 200 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 30/06/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 08/09/2025

DESCRIPTION ET CONTEXTE :

La programmation de « Fonds Social Européen » 2021-2027 dite FSE+ est régie par les règlements (CE) n° 2021/1060 et n°2021/1057. Elle est le principal levier financier de l'Union européenne en matière de promotion de l'emploi et de l'inclusion sociale.



Financé par
l'Union
européenne

Pour la France, les grandes lignes d'intervention de ce fonds sont précisées dans le Programme national FSE+ « Emploi, Inclusion Jeunesse Compétences » 2021-2027. Sa gestion est répartie entre un volet central, piloté par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) et des volets déconcentrés confiés aux Préfets de région (DREETS - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités), qui eux-mêmes délèguent aux Organismes Intermédiaires (OI).

Organisme de Gestion sur la précédente programmation 2014-2020, chef de file des politiques d'insertion sur le territoire, le Département de Côte-d'Or s'est engagé dans la gestion de la subvention globale du PN FSE+ et est à nouveau OI sur la période 2021-2027, lui conférant une nécessaire intervention sur tous les publics, en situation ou menacés de pauvreté.

La stratégie départementale d'intervention du FSE+ pour 2021-2027 vise ainsi l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs à travers des parcours et dispositifs d'insertion mobilisant l'ensemble des partenaires en Côte-d'Or, ainsi que la levée des freins sociaux, que celle-ci s'inscrive ou non dans un objectif d'insertion professionnelle. Au regard de cette stratégie et des besoins identifiés sur tout le territoire, il a choisi de porter par délégation les priorités 1 et 2 du programme national FSE+ :

Priorité 1 : Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale. Elle permet le financement d'actions concourant à l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi :

- Objectif Spécifique H (OSH) - Favoriser l'insertion et l'inclusion active, dont l'objectif est de structurer les parcours d'insertion en mobilisant l'ensemble des solutions nécessaires, telles que la levée des freins sociaux ou l'insertion par l'activité économique dans un objectif d'insertion professionnelle,
- Objectif Spécifique L (OSL) - Lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour permettre un accompagnement social des plus vulnérables. Il vise à permettre la mise en œuvre d'actions déconnectées d'un objectif immédiat d'accès à l'emploi, soit qu'il s'adresse à des publics trop éloignés de l'emploi nécessitant une remobilisation sociale préalable, soit qu'il s'adresse à des publics qui ne sont pas sur le marché de l'emploi (enfants par exemple).

Priorité 2 : Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative

- Objectif Spécifique A (OSA) - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance. Les actions éligibles sont celles favorisant l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi (accompagnement social et /ou professionnel, actions de repérage, de diagnostic, de remobilisation etc.).

Le Département peut mobiliser une enveloppe totale de crédits FSE+ de plus de 8 millions d'euros sur la période 2022-2025 afin de renforcer les actions menées pour l'inclusion sociale et le retour à l'emploi des Côte-d'oriens.

Les objectifs et la stratégie poursuivie par le Département dans le cadre de la mise en œuvre du FSE+ pour la période 2021-2027 s'inscrivent en continuité des axes développés dans la Stratégie pour l'Insertion et l'Emploi Côte-d'Or (SIECO) 2023-2027. Réaffirmant l'emploi comme finalité des dispositifs mis en place, qu'il s'agisse d'actions directes de remise à l'emploi ou d'actions en amont contribuant à la levée des freins, la SIECO s'organise autour de cinq axes prioritaires :

- Axe 1 : Garantir l'accès aux droits et l'inclusion numérique ;
- Axe 2 : Lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle (santé, mobilité, garde d'enfants, logement, etc.) ;

- Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des publics pour favoriser la reprise d'activité et le retour à l'emploi durable ;
- Axe 4 : Mobiliser et rapprocher le monde économique et le champ de l'insertion ;
- Axe transversal : Pilotage, gouvernance et territorialisation des politiques d'insertion.

Au 31/12/2024, la Côte-d'Or comptait 10 492 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) en droits versés. On dénombrait également au sein des foyers bénéficiaires du RSA de Côte-d'Or, 8 961 ayants droits. Au total, ce sont donc 19 453 personnes qui vivaient dans un foyer percevant du RSA à cette date, soit environ 3,6 % de la population de Côte-d'Or, contre 5,5 % à l'échelle nationale.

Par ailleurs, 37 810 personnes étaient inscrites comme demandeurs d'emplois de catégorie A, B et C, un nombre en hausse de 2,5 % sur un an. Le taux de chômage de 5,7 % au 4ème trimestre 2024, est inférieur à la moyenne nationale (7,1 %) et régionale (6,5 %).

Le Département semble bénéficier d'un contexte économique relativement favorable. Néanmoins près de la moitié des demandeurs d'emplois du département (44 %) sont des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD), dont plus d'un quart (25 %) sont en situation de demandeurs d'emploi de très longue durée. Au regard de leur situation, de problématiques parfois complexes et intriquées obérant leurs motivations et potentialités, plus de 40% des bénéficiaires du RSA ne peuvent être orientés directement vers l'emploi ou même vers un parcours d'accompagnement professionnel auprès du Service Public de l'Emploi.

En Côte d'Or, en 31 décembre 2024, le Département compte 8 associations portant ACI, soit 3 de moins qu'en 2022. Par ailleurs, sous l'impulsion du Pacte Ambition pour l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) et du Plan de Relance, la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) a renforcé considérablement le nombre de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI), et par voie de conséquences le besoin d'encadrants et de Conseillers en Insertion Professionnelle (CIP) nécessaires à leur accompagnement.

Les 8 ACI de Côte-d'Or ont accompagné 1 063 personnes en 2024 (399,87 ETP), dont 44,12 % de bénéficiaires du RSA en moyenne.

Les sorties d'ACI sont pour plus de 45,8 % des sorties dynamiques dont plus de 13,8 % dans l'emploi durable. On notera que la majorité des sorties dans l'emploi est réalisée dans un emploi n'ayant aucun lien avec le support d'activité initial et d'ores et déjà dans des métiers qui peinent à recruter. Ce constat vient corrélérer que l'ACI vient renforcer l'autonomie, la remobilisation et les savoirs-être, l'acquisition de compétences transférables et surtout permettre aux personnes de gagner en confiance et en estime de soi comme de construire un projet professionnel adapté. Néanmoins, le Département souhaite renforcer encore le rapprochement du monde économique des acteurs de l'IAE les porteurs devront indiquer leurs actions ou projets dans ce cadre visant notamment à renforcer les périodes de mises en situation professionnelle, les stages, et les participations à des opérations de recrutement.

La couverture du territoire départemental, permettant le recrutement des personnes en proximité de leur bassin de vie, et atténuant les freins liés à la mobilité, reste équilibrée mais encore parcellaire, aussi le Département sera vigilant a minima au maintien de cette couverture, et sollicitera des redéploiements permettant soit la localisation de supports d'activité sur les territoires concernés, soit l'organisation de la mobilité des publics pour y parvenir.

Le présent appel à projets "Encadrement technique et accompagnement socioprofessionnel en Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)" relève de la priorité n°1 dédiée à l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail , et plus particulièrement de l'OSH :

Favoriser l'inclusion active afin d promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés. A travers cet appel à projets, le Département de la Côte-d'Or entend ainsi soutenir les ACI, qui s'inscrivent dans une double logique d'accompagnement de publics les plus éloignés de l'emploi et de développement des territoires sur la base de projets à fort impact social.

L'enveloppe dédiée est fixée à 1 200 000 €.

Plusieurs appels à projets ont d'ores-et-déjà été publiés concernant l'année 2025 et sont désormais clôturés :

- Au titre de la Priorité 1 - OSH (Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale) :

- PLIE de la métropole dijonnaise - 2024-2025

- Au titre de la Priorité 1 - OSL (Lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour permettre un accompagnement social des plus vulnérables) :

- Actions de prévention et/ou de soutien en faveur des publics en situation de vulnérabilité ou d'exclusion
- 2024-2025

- Au titre de la Priorité 2 - OSA (Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance) :

- L'insertion professionnelle des jeunes - 2024-2025

D'autres appels à projets sont à venir, concernant l'année 2025, et notamment :

- Au titre de la Priorité 1 - OSL (Lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour permettre un accompagnement social des plus vulnérables) :

- Remobilisation des personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale - 2025-2026

THÈME : Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)